

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg

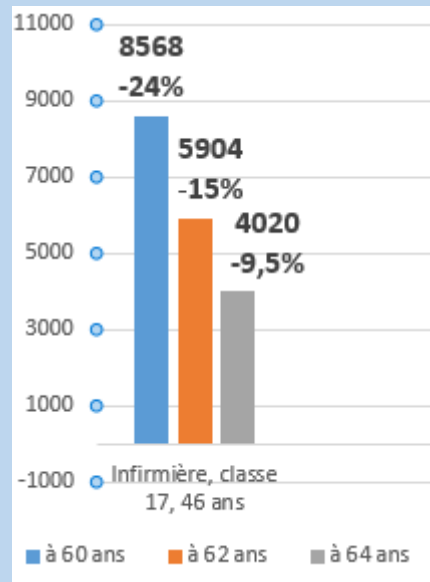
## Assemblée générale de la fonction publique

# Mercredi 22 janvier, 19h00 - Escale (Givisiez)

Le Grand Conseil débattrait début 2020 de la révision de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF). Le projet du Conseil d'Etat se solderait par des baisses massives de rentes, une diminution du salaire net et un report de 4 ans de l'âge de retraite « pivot » (sans pénalité). **Tout cela alors que la situation financière de la CPPEF est excellente.**

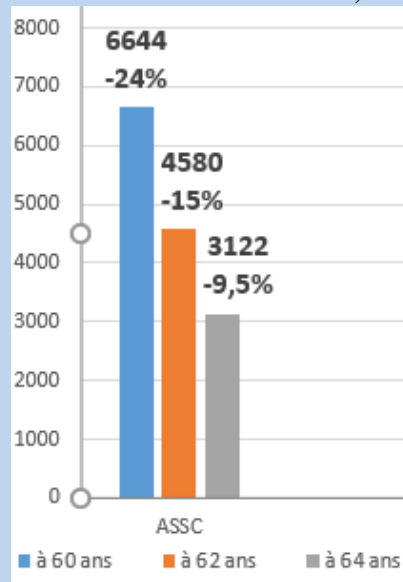
**Infirmier/-ière, 46 ans, classe salaire 17**

Perte de rente annuelle, francs



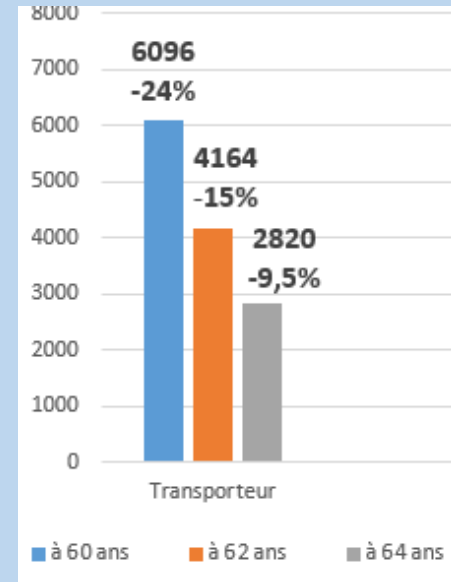
**ASSC, 43 ans, classe salaire 11**

Perte de rente annuelle, francs



**Transporteur/-euse, 50 ans, classe salaire 6**

Perte de rente annuelle, francs



Ces pertes s'entendent avec un taux d'intérêt crédité de 2,5%. Elles peuvent doubler, voire tripler, en cas de taux plus bas. Il faut ajouter une diminution du **salaire net**, dès 45 ans : pour un-e infirmier/-ière, elle serait de 1'750 francs par an. Le manque à gagner total pour un-e infirmier/-ière serait de 159'638 francs pour une espérance de vie à 84 ans (femme) et de 136'022 francs pour une espérance de vie à 80 ans (homme).